

SONDAGE « LIEUX DE VIE EHS/MCS » Juin - Août 2023

Le questionnaire a été transmis à notre base de contacts et à nos adhérents par mail et par courrier le 2 Juin avec un délai de réponse de 3 semaines. Il suffisait de quelques minutes pour répondre à cette enquête programmée sur un temps court.

RESULTATS



- **80 questionnaires dûment remplis/89**
- **69 personnes intéressées par un habitat collectif**
- **48 personnes intéressées par un projet de camping**
- **1.62 personnes en moyenne par logement**
- **Urgence à trouver un lieu de vie pour 71 % de personnes (dès 2023-2024)**

Catégories de logements attendues :

Superficie	Catégorie	%
30 m ²	T1	18,18 %
46 m ²	T2	39,39 %
60 m ²	T3	24,24 %
73 m ²	T4	18,18 %

La demande porte prioritairement sur des logements avec **1 chambre ou 2 chambres**

Le statut des occupants et investissement (sur 72 répondants) :

- 51,4 % de locataires (37 pers) ont une moyenne d'investissement de 19 500 € (mini 1 000 € maxi 80 000 €)
- 44,4 % de propriétaires occupant (32 pers) ont une capacité moyenne d'investissement de 99 000 € (mini 1 000 € - maxi : 250 000 €)
- 4,2 % peuvent investir 193 000 € (3 pers), mais ce chiffre est peu significatif car il y a trop peu d'investisseurs et trop d'écart entre les capacités d'investissements.

La dépense moyenne consacrée au logement est de 500 €

(Loyer et charges fixes : chauffage, eau, gaz, électricité compris)

La question du modèle économique en mode gestion coopérative (sur 80 répondants) :

- 41.25 % (33 pers) des propriétaires occupants sont prêts à investir sur le modèle solidaire
- 6.25 % (5 pers) disent non
- 38.75 % (31 pers) ne savent pas
- 13.75 % (11 pers) ne se prononcent pas

Question adressée uniquement aux non financeurs, seriez-vous intéressés à rejoindre un tel projet comme locataire ? (Sur 80 répondants) :

- 38.75 % (31 pers) répondent oui
- 2.5 % (2 pers) répondent non
- 58.75% (47 pers) : ne répondent pas

Qu'apporte cette enquête ?

Le but principal de cette enquête était d'appréhender le pouvoir d'achat de notre public car nous sommes conscients que la reconnaissance du syndrome va prendre du temps et qu'il est pour l'instant difficile de trouver des partenaires financiers institutionnels.

Alors face à l'urgence du terrain, aidons-nous nous-mêmes, continuons de défricher, d'avancer et voyons quels sont les possibles en interne, sur le chemin de la solidarité.

La question sur le statut des occupants nous a permis d'observer que certaines personnes peuvent investir. La fourchette d'investissement allant de 1000 € à 250 000 €. De ce point de vue c'est plutôt rassurant.

Bien que la demande de location soit supérieure d'environ 7 points à celle des propriétaires (51.38 % location/44% propriétaires), certains futurs locataires peuvent également investir de l'ordre de 1 000 à 80 000 €. Concernant les 4% d'investisseurs c'est encourageant, il va de soi qu'avec des projets plus avancés que ceux rapidement présentés dans l'enquête nous serions amenés à chercher d'autres partenaires.

Notre société basée sur la propriété n'a pas la connaissance ni la culture des programmes immobiliers solidaires, même s'ils tendent à se développer de plus en plus.

Pourtant le profil même des personnes EHS cherchant à se loger pousse vers ces types de projets collaboratifs mais qui nécessitent plusieurs années avant de voir le jour. En effet, certains disposent d'un capital non négligeable (la pathologie les ayant frappés alors qu'ils étaient déjà bien avancés dans leur vie professionnelle) alors que d'autres plus jeunes n'ont pas eu la possibilité de se constituer un patrimoine. Mais TOUS ont besoin de vivre dans un habitat dont la faible exposition aux champs électromagnétiques est garantie.

Après plusieurs années d'investigations et de recherche nous arrivons à la conclusion qu'il serait plus aisé d'acheter un terrain nu ou d'acheter un camping pour y déposer des habitats légers et mobiles, adaptables aux sensibilités individuelles des EHS-MCS.

LE POINT SUR LA RECHERCHE DE LIEUX EN DROME

- **Le camping de la danse des papillons** : AZB abandonne cette piste pour des raisons de financement, de coût en rapport du nombre de personnes pouvant être accueillies et en raison de la fréquentation touristique au bord de la rivière du camping en période estivale.
- **La ferme de Saint Moirans** : le lieu est encore à l'étude.
- **Le camping de la Grivelière : nous continuons les investigations en lien avec le collectif des lucioles. Deux journées test sont programmées le 5 et 6 Octobre 2023.** Si l'intérêt pour ce lieu se confirme, nous entrerons ensuite dans une phase de négociations pour voir comment on peut lever les freins (proximité d'une ligne HT, arrivée d'une nouvelle éolienne sur le secteur, partie de terrain en zone inondable etc.). Le téléphone du camping est le : 04.75.71.70.71

PARTAGE D'EXPERIENCES PERSONNES EHS DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN

Comment une personne électrohypersensible a pris le train en juin 2023

« En juin dernier, de retour de Belgique, j'ai voyagé en TGV. Cela ne m'était plus arrivé depuis des années. J'avais réservé par téléphone un accompagnement SNCF, en précisant que je suis électrohypersensible, que c'est un handicap « environnemental ». Quelle ne fût ma surprise de me retrouver, dans un espace de fin de wagon, avec une autre personne électrohypersensible ! Nos échanges ont dû contribuer à vivre ce voyage de façon supportable.

Et, mes vêtements de « burkapicultrice » ne sont pas passés inaperçus. Quand d'autres voyageurs m'interrogeaient, je disais que je cherchais les derniers spécimens d'abeilles coincées au fond du train.

Cette petite note d'introduction, m'a permis de parler de nos sourdes souffrances et, j'ose l'espérer, de contribuer humblement, à nous rendre visibles. » Bernadette.

Comment une personne électrohypersensible a pris l'avion en mai 2022.

Voici le partage d'une expérience transmise par l'association Milligaus, Trièves (Isère 38), adresse : Espace de Vie Sociale 153, rue du Dr Senebier 38710 Mens – milligauss@gresille.org

L'expérience globalement positive est vécue par une personne ayant une hypersensibilité symptomatique aux champs électromagnétiques, qui a voyagé sur un vol de 2h30 depuis Lyon (Saint-Exupéry), avec assistance spécifique sur tout le long du trajet, adaptée aux besoins des personnes EHS, dans la limite évidemment des rayonnements puissants d'un aéroport. Elle a depuis effectué un nouveau vol moins long, avec de bons résultats à l'aller et plus de difficultés toutefois sur le retour (réception par les personnels accompagnants trop lente du fait d'un souci de communication.) Le personnel de cet aéroport de départ a donc déjà entendu parler de la question, et est en mesure de relayer vers tout autre aéroport pour les personnels au sol, et vers les personnels à bord.

Une demande en amont du vol est nécessaire pour prévenir les services de l'aéroport du transport d'un objet médical, une cage de Faraday en tissu blindé (petite tente montable partout) qui a été validé par le service de sécurité de l'aéroport (police aux frontières) et transporté en bagage de cabine pour utilisation dans l'aéroport), ainsi qu'un contact avec les services d'assistance de la compagnie et des aéroports de départ et d'arrivée du vol.

Lors de la réservation du vol, il est important d'ajouter une demande de soutien/assistance personne handicapée.

Comme **l'hypersensibilité aux champs électromagnétique n'est pas dans la liste des nécessités spécifiques existants**, il est alors nécessaire de cocher une autre case (dans ce cas, la case « malentendant » a été cochée). Après cette démarche, la personne a contacté le service assistance handicap en demandant d'ajouter expressément que la demande a été faite pour une autre affection qui n'est pas indiquée dans la liste de la compagnie aérienne.

A noter, les services d'assistance de la compagnie aérienne ne connaissant pas l'hypersensibilité aux champs magnétiques, ils n'ont absolument pas été à l'écoute, proposant d'être embarqué à bord de l'avion en premier, et débarquée en dernier, comme c'est le cas pour les autres personnes porteuses de handicap. C'est tout l'inverse qui compte pour une personne EHS, donc la demande a été faite dans ce sens, à savoir embarquement en dernier, et débarquement en premier.

Ces demandes ont toutes été ignorées par le service d'assistance, avant d'être prises en compte par un autre biais.

Le protocole suivant a été appliqué :

- exemption de passage au portail électronique, arrivée à la porte d'embarquement séparée du public (en van/attente dans une zone éloignée du public).
- Embarquement en dernier, après une demande faite aux passagers du vol d'utiliser le mode avion (sans Bluetooth et Wifi) sur leurs téléphones portables.
- débarquement en premier, pour éviter plus d'expositions aux champs électromagnétiques (demande aux passagers de rallumer leurs téléphones seulement une fois arrivés dans le terminal)
- Transport d'un objet médical de type « cage de Faraday », à monter sur les temps d'attente dans les zones particulièrement exposées, transporté en tant que bagage à main en plus des bagages normaux.

L'objet n'a pas été monté finalement, la passagère ayant été réceptionnée dans le salon présidentiel de l'aéroport d'arrivée. Sur toute la durée du trajet, usage d'un vêtement de protection aux champs magnétiques.

Afin d'ouvrir cette possibilité, les services suivants ont été contactés :

- Service assistance aux personnes avec nécessités spécifiques
- Services de police aux frontières, qui ont demandé les documents suivants :
 - Attestation médicale concernant l'affection, spécifiant le besoin de protection, y compris sur la question de la cage de Faraday
 - Document d'identité
 - Information
 - Photographie de la cage de Faraday (il a été « visé » par le service sûreté aéroport)

- Carte CMI (Carte de priorité obtenu auprès de la Maison de l'Autonomie)
- Information de contact (téléphone ou mail)

Pour obtenir le contact de la police aux frontières de l'aéroport d'où vous souhaiteriez partir, vous pouvez contacter l'aéroport et demander le contact de la PAF, police aux frontières. Celle de Lyon est dcmaf-lyon-surete@interieur.gouv.fr

Le passager hypersensible a envoyé un email explicatif détaillé sur sa situation, ses besoins, et tous les services à terre et au niveau du vol en ont été informés. Le principal aspect est sans doute l'explication du besoin et la circulation de l'information, afin que chaque étape puisse se faire.

Un relai s'est effectué avec une personne responsable de la logistique sur le vol, ainsi que vers le chef pilote qui a contacté l'aéroport d'arrivée. Il a indiqué ceci dans sa communication :

« Une annonce sera faite aux passagers pour leur demander, dans la mesure du possible, de mettre leurs appareils en mode avion avant l'arrivée d'une passagère ayant une intolérance aux ondes électromagnétiques. **Toutefois notre passagère doit accepter le fait qu'il n'y aura aucune obligation pour les passagers, et que des appareils continuent à émettre des ondes une fois en vol**, par exemple les EPOS pour les ventes à bord (Il s'agit des appareils de paiement pour les ventes à bord) ».

Il n'est sans doute pas possible de s'engager sur un tel trajet pour toutes les personnes hypersensibles car les aéroports et les avions sont des lieux très pollués. Chaque personne souhaitant voyager avec cette fragilité doit bien mesurer la question de la récupération car le trajet ne sera jamais neutre, et malgré ces adaptations, provoque des expositions. Toutefois, il est important de demander clairement ce dont on a besoin car en l'occurrence une attention particulière a été portée sur ce besoin, sur ce vol. Cela n'aurait pas été possible sans la participation de personnes ressources trouvées en faisant les démarches.

De nombreux personnels sur ce trajet ont été très curieux et intéressés sur la question avec beaucoup de compréhension. Le retour s'est passé dans les mêmes conditions, mais de manière moins simple car les instructions du vol ont été données avec moins de clarté qu'à l'aller. Les résultats dépendent vraiment, donc, des alliés que l'on peut trouver ».

Les personnes d'aéroports, mais aussi dans le domaine ferroviaire ont une conscience plus marquée de la question des champs électromagnétiques que dans d'autres secteurs. Si d'autres personnes électrosensibles font ce type d'expérience, ne pas hésiter à le partager avec les autres associations d'EHS. Faire des retours aux compagnies sur les voyages en train est aussi important, en associant des indications sur ce qu'il serait bon d'aménager pour pouvoir accueillir les personnes hypersensibles aux champs électromagnétiques sans les discriminer.

Dans l'idéal, il serait plus sain et juste que ce ne soient pas les personnes elles-mêmes concernées par ce handicap qui fassent la démarche, car c'est une position inconfortable. Les associations pourraient aussi s'emparer de cette question, et une information aux aéroports ou toute société de transports publics pour faire avancer cette question encore très peu capable de prendre en compte l'existence des personnes hypersensibles aux champs électromagnétiques.

Nouveau dépliant

AZB a le plaisir de vous faire parvenir son nouveau dépliant « **Lieux de vie et accompagnement des personnes sensibles aux ondes électromagnétiques artificielles et autres pollutions** ». Le document est mis gratuitement à disposition. Vous pouvez en recevoir davantage en participant aux frais d'expédition, soit 2.40 € pour 10 dépliantes et 4 € pour 20 dépliantes (par chèque ou en ligne courant

octobre lorsque notre nouveau site internet sera mis en service).

ADHESION/DONS

Vous avez besoin de nous et nous avons besoin de vous ! Merci pour votre soutien.

Association Zones Blanches, boîte postale N°16,
73700 Bourg-St Maurice.

<https://asso-zonesblanches.org/index.php/nous-soutenir/don-en-ligne>